**Zeitschrift:** Vox Romanica

Herausgeber: Collegium Romanicum Helvetiorum

**Band:** 49-50 (1990-1991)

Artikel: "Et ce bieteu le Faveriel"? Note sur un mot délicat du Jeu de la Feuillée

Autor: Uhl, Patrice

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-2287

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# «ET CE BIETEU LE FAVERIEL»? Note sur un mot délicat du Jeu de la Feuillée (v. 214)

Les plaintes de Maître Henri n'abusent pas grand monde à Arras, ni celles sur sa fortune (Je n'ai mais que XXIX livres!) ni celles sur sa santé (Je sui uns vieux hom plains de tous,/ Enfers et plains de rume et fades); et surtout pas le fusicien du Jeu de la Feuillée, qui d'emblée a reconnu là les symptômes d'un mal des plus communs dans la cité artésienne:

Bien voi vo maladie chi: C'est uns maus c'on claime avarice.

Il est vrai que c'est, comme il s'en targue, un spécialiste en la matière:

Je sui maistres bien acanlés, S'ai des gens amont et aval Cui je garirai de cest mal. Nommeement en ceste vile En ai je bien plus de .II. mile Ou il n'a respas ne confort.

Plus de 2000! Et parmi les victimes de l'épidémie, le médecin cite quelques cas désespérés: Pierre le Waisdier (Halois), Robert Cosel (Cosiel) et ce bietu le Faveriel<sup>1</sup>.

Non seulement la personnalité du Faverel en cause pose problème, mais encore la signification du curieux sobriquet dont Adam de la Halle l'a gratifié. Des explications ont naturellement été avancées par plusieurs médiévistes de renom (il en sera fait état plus loin); aucune pourtant, et ce à des chefs distincts, ne saurait être élevée au rang de certitude. La marge d'indécision reste donc suffisamment large pour laisser un peu d'espace à une nouvelle hypothèse. Je n'aurai ni la présomption ni l'inconscience de prétendre apporter LA solution. Je ne chercherai pas non plus à juger du degré de recevabilité des hypothèses antérieures: la polémique n'est pas de mise ici. Mon propos est fort modeste: il se limite à signaler, alors même que de nombreuses balises jalonnent déjà le territoire, une piste traversière, à ce jour inempruntée.

<sup>1</sup> Cf. Jean Dufournet Adam de la Halle, Le Jeu de la Feuillée, texte établi et traduit, introduction, notes, bibliographie et chronologie par J. D. Paris (Flammarion), 1989 (GF 520) vv. 188–215; antér., J. Dufournet, Adam de la Halle, Le Jeu de la Feuillée, édité, traduit et annoté par J.D., Gand (Editions Scientifiques E. Story-Scientia) 1977 (Ktēmata 4).

Dans sa première édition du *Jeu de la Feuillée* (1911), Ernest Langlois avait, d'autorité, corrigé le *bietu* du Ms. B.N. fr. 25566 en *bestu*, qu'il traduisait: «bêta» (glossaire, p. 28). Il renonça cependant assez vite à cette correction, puisque, dans la »seconde édition revue« (1923), il s'en tenait à la lettre du manuscrit, donnant du v. 214 la leçon suivante: *Et che bietu le Faverel*; du même coup, toute traduction disparaissait du glossaire, Langlois renvoyant tout de go le lecteur à la note au v. 214, dans laquelle il confessait: «Le mot *bietu* m'est inconnu» (p. 58)<sup>2</sup>.

«Bêta» n'apparaît plus guère que dans la traduction de Claude-Alain Chevallier<sup>3</sup>; d'autres, O. Gsell<sup>4</sup> ou J. Rony<sup>5</sup>, pour ne citer qu'eux, ont préféré esquiver la difficulté en laissant un «blanc», là où la curiosité des lecteurs risquait de les solliciter.

La seule chose sur laquelle tout le monde s'accorde, c'est l'appartenance du Faveriel (forme diphtonguée du ms.) du jeu à l'une des plus riches familles du patriciat arrageois: les Faverel. Mais duquel s'agit-il? Roger Berger a recensé quelque 101 Faverel qui vécurent à Arras au XIII° siècle! Et parmi ceux-ci, 19 «banquiers», tous susceptibles donc d'avoir eu besoin des soins d'un fusicien... 6. C'est évidemment du côté des membres de la famille connus par des mentions littéraires que les chercheurs se sont tournés pour tenter d'identifier celui du Jeu de la Feuillée. Les Congés de Baude Fastoul 7 et les Chansons et dits artésiens 8 n'en citent pas moins de sept: Gérard 4 (Gerars Faveriaus li ainnés ou li viex Grars Faveriaus) (Chans. et dits 24, 119–122), Gérard 9 (Grart Faverel le boisteus) (B.F., Cong., 487–492), Simon 4 (Simons Faveriaus li liefrus) (Chans. et dits 22, 95–99), Simon 5 (Simon Faverel le Grant) (B.F., Cong., 205–208), Jean 5 dit Pesel (Peziaus Johonés) (B.F., Cong., 205–210), Jean 6 (B.F., Cong., 637–644) et Guillaume 5 (Faverel Willaume) (Chans. et dits 22, 163–167).

Dès 1915, Adolphe Guesnon avait proposé de rapprocher *bietu* de *boisteus*, surnom porté par Gérard 9 (également appelé *le clop*):

<sup>3</sup> Cf. CLAUDE-ALAIN CHEVALLIER, «Adam de la Halle, Le Jeu de la Feuillée» (traduction), Théâtre comique du Moyen-Age (p. 77–126), Paris (UGE) 1973, p. 94 (10/18, nº 752).

<sup>5</sup> Cf. Jean Rony, Le Jeu de la Feuillée, texte et traduction, Paris (Bordas, P. C. B.) 1969, p. 45.
<sup>6</sup> Cf. Roger Berger, Littérature et société arrageoises au XIIIº siècle. Les chansons et dits artéione Arrag 1981, p. 90, 91 et 353, 361 (Mém, de la Comp. Départ, des Mon. Hist, du Para de Calair, t.

siens, Arras 1981, p. 90–91 et 353–361 (Mém. de la Com. Départ. des Mon. Hist. du Pas-de-Calais, t. XXI).

<sup>7</sup> Cf. Pierre Ruelle éd., Les Congés d'Arras (Jean Bodel, Baude Fastoul, Adam de la Halle), Bruxelles-Paris (PUB-PUF) 1965, (Univ. Libre de Brux, Trav. de la Fac. de Phil. et Lettres XXVII); pour les Congés de B.F., p. 105-126.

8 Cf. Roger Berger, op. cit.; antér., Alfred Jeanroy, et Henri Guy, Chansons et dits artésiens du XIIIº siècle, Bordeaux 1898, (Bibl. des Univ. du Midi, II).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. ERNEST LANGLOIS, Adam le Bossu, trouvère artésien du XIII<sup>o</sup> siècle, Le Jeu de la Feuillée, Paris (Champion) 1911; <sup>2</sup>1923 (C.F M A. 6).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf. O. GSELL, Das Jeu de la Feuillée von Adam de la Halle, kritischer Text mit Einführung, Übersetzung, Anmerkungen und einem vollständigen Glossar, Würzburg 1970, p. 169.

Je crois que *bietu* est une déformation ironique de «boisteus» et que ce personnage est «Grart Faverel le Boisteus» salué par Fastoul (v. 490), autrement dit «li ainsnés» dans un acte de novembre 12759.

La suggestion de Guesnon fut en partie reprise par Jean Dufournet qui, en 1965, développa l'idée d'un néologisme synthétique:

Cet adjectif est sans doute, comme barbustin, esprec, une création du Bossu, qui a voulu nous donner une sorte de qualificatif synthétique, contenant les caractéristiques des surnoms de deux personnages qui appartenaient à la même famille, et dont l'un était appelé le liefru et l'autre, le boisteus; (. . .). Pour fabriquer un mot original, mais proche de beste (employé au vers 358), il a combiné le vocalisme de liefru avec le consonantisme de boisteus. A la suite de cet adjectif il ajoute au nom l'article le qui, plutôt qu'un individu, désignerait le Faverel-type, lequel, «boisteus» ou «liefru», possèderait toujours le même signe distinctif, l'avarice. (. . .). Cette trouvaille avait l'avantage, et de faire rire par sa bizarrerie, et de mettre en cause tous les membres d'une famille, sans en nommer aucun de façon précise 10.

Pourtant J. Dufournet (qui rappelle son hypothèse personnelle en note) ne conserve aucun souvenir des constituants de ce «surnom-valise» dans sa double édition-traduction du *Jeu de la Feuillée* (Gand 1977; Paris 1989); il traduit en effet le vers 214: «Et cette grosse bête de Faverel» (respectivement, p. 33 et p. 61), ce qui n'est pas très éloigné du «bêta» de Langlois.

En 1980 enfin, Philippe Ménard formula (étoffant une idée de R. Berger) une dernière hypothèse: *bietu* serait une leçon fautive pour *biecu* (= *becu*), «pointu», «crochu» ou «aquilin»:

Si l'on conserve bietu, le texte reste obscur. Si on lit biecu, tout devient clair. Adam de la Halle raille au passage ce biecu le Faveriel, «ce Faverel au nez en bec d'aigle». Il est impossible de savoir si ce sobriquet est de l'invention de notre auteur ou s'il est traditionnel pour un des membres de la famille Faverel. Peu importe au demeurant. Que le sobriquet corresponde à une particularité physique ou qu'il soit une création maligne de pamphlétaire, de toute façon la notation n'a rien de flatteur. Le bec renflé et recourbé de l'aigle n'est pas beau à regarder. Et surtout avoir le nez crochu comme le bec d'un aigle, avoir un nez de rapace, n'est-ce pas un éloquent emblème? Faverel est bien à sa place dans une liste d'avares<sup>11</sup>.

Cette correction ne rencontrerait, d'après Philippe Ménard, aucun obstacle d'ordre paléographique («. . . les confusions entre c et t sont très répandues»), phonétique (biecu = forme diphtonguée «comme on en trouve en rouchi et dans certains manuscrits du

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> ADOLPHE GUESNON, «Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée, date de la pièce, son caractère, son attribution», Le Moyen Age XXVIII (1915), 199.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Jean Dufournet, «Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée», Romania LXXXVI (1965) 211—212; cf. égal., Jean Dufournet Adam de la Halle à la recherche de lui-même ou le jeu dramatique de la Feuillée, Paris (SEDES) 1974, p. 252—254.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> PHILIPPE MÉNARD, «Ét ce biecu le Faveriel», Note sur un passage du ¿Jeu de la Feuillée», in Etudes de langue et de littérature françaises offertes à André Lanly, Nancy (Publ. de l'Univ. Nancy II) 1980, p. 237–238.

Nord») ou sémantique (le sens «nasus aquillus: nes becus» [Glossaire lillois; XV° s.] est déjà attesté au XIII° s. [Riote du monde, Jehan et Blonde, etc.]); quant à l'article le, auquel J. Dufournet accordait une valeur générique, il serait au contraire distinctif et individualisant (cf. la Douche [v. 858] ou des noms tels que Marien le Jaie [v. 502] ou Leurins li Caveleus [v. 822]).

En résumé, trois hypothèses concurrentes sont en présence: 1°) bietu = best-\*u < beste; 2°) bietu = BoisTeus + lIEfrU (+ «beste»); 3°) bietu = biecu = becu. Le ton péremptoire de Philippe Ménard (qui contraste avec celui, circonspect, de ses devanciers) fait hésiter à rouvrir un dossier que manifestement cet auteur a voulu clôre à tout jamais. Sa démonstration est énergique et, au surplus, bien étayée; elle n'en repose pas moins sur un pari initial: celui d'une bourde scripturaire. C'est du reste sur cette sorte de pari que Langlois, dans un premier mouvement, avait substitué au hapax incompréhensible du manuscrit un mot de son cru, hapax toujours, mais de forme sémantiquement plus suggestive que le mot original. Mais, comme Ménard l'écrit lui-même: «il ne faut point abuser des corrections!» (p. 235); et pour communes que les confusions entre c et t aient été chez les copistes du moyen âge, il n'est pas certain que celui qui travailla à la copie du Ms. B.N. 25566 ait commis cette bévue. Je parierai pour ma part sur la justesse de la leçon «bietu», quitte à donner de la tâche du philologue l'image décourageante d'un supplice de Sisyphe.

Telle quelle, la forme bietu me paraît plus «solide» dans son consonantisme que dans son vocalisme: la bilabiale /b/ et la dentale /t/ en sont, à mon avis, les constituants phoniques «stables»; à l'inverse, les éléments vocaliques, susceptibles de réalisations variées, présentent une instabilité virtuelle qui, de fait, interdit toute certitude quant à la prononciation réelle de chaque syllabe. Quelle valeur accorder alors aux graphies? On peut déjà hésiter sur la diphtongue du segment initial (cf. Ménard), mais plus encore sur le u du segment final: /ü/ ou /oe/? Autrement dit, bietu, plutôt que /byetü/ ne serait-il pas à prononcer /byetoe/? Il suffit de se reporter à la Grammaire de l'ancien picard de Charles Théodore Gossen pour vérifier que la cohérence n'est pas un trait dominant de la scripta picarde! Gossen écrit ainsi, à propos des analogies ieu/iu:

Tout en distinguant deux groupes: 1º avec désinence primaire ieu -ĕu, -ĕgua, -ĕlius, -ŏcu, 2º avec désinence primaire iu -ēgula, -Īlius, -Īlius, -Īvu, on constatera une confusion si totale qu'il faut renoncer à vouloir interpréter ces graphies comme l'expression d'une réalité phonétique 1².

Le meilleur manuscrit du *Jeu de la Feuillée* (je ne retiens à dessein qu'un exemple bien typé du premier groupe: *jocu* > *gieu*) nous donne d'excellents témoignages du flottement des graphies, tant dans le corps du texte: *au ju des dés* (v. 416) vs *Bé! C'est jeus* 

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> CHARLES GOSSEN, Grammaire de l'ancien picard, Paris (Klincksieck) 1970, p. 78 (Bibl. franç. et rom., Série A: Manuels et Etudes linguistiques 19).

(v. 938), que dans ses marges: Li jus d'Adan (rubrique, f° 48 v°) vs Li jeus de le fueillie (explicit, f° 59 v°). Le cas de bietu n'est, bien sûr, pas directement reconductible à celui de j(e)u, ni à celui des mots où le résultat -ieu/-iu ou -eu/-u est le fruit de l'évolution «normale», dans le Nord, de tel ou tel groupe latin. Il n'empêche qu'en synchronie l'opposition phonémique, dont les graphies picardes, quelque incohérentes qu'elles soient, ont gardé la trace, a dû, dans la langue du comun, se retrouver dans beaucoup de mots qui présentaient un vocalisme palatal à la finale, cela tout à fait indépendamment de leur origine ou de leur plus ou moins grande ancienneté. Je ne crois pas que l'on puisse exclure que le bietu du Jeu de la Feuillée (ce mot serait-il un néologisme) ait été, du temps d'Adam de la Halle, plutôt que /byetü/ prononcé /byetoe/, et que la graphie «u» ait été utilisée en guise de «eu».

Mais cela serait-il le cas, quel enseignement pourrait-on en tirer?

Un détour par la Belgique nous le dira peut-être. Il existe, dans les parlers wallons, un mot qui rappelle confusément celui de la pièce artésienne; ce mot (dont il existe de très nombreuses formes, et dont on comprendra que je privilégie la plus favorable), c'est bieteu.

Bieteu appartient au champ sémantique du jeu. On le rattache à bèye (ou bèie): quille ( $\langle \text{gaul.*bilia}|\text{tronc d'arbre};\text{cf. }F.E.W,\text{I, 365b}$ ), et non (comme Diez, Scheler autrefois) à son homonyme, bèye (ou bèie): \( \text{bille ou boule (de billard)} \) ( $\langle \text{franc.*bikkil}|\text{de};\text{cf. }F.E.W.,\text{XV, 1, 109a} \rangle$ ). \*Bilia aboutit en français à bille; en wallon, le résultat est au moins double: bîye et bèye. On sait que -ilya > w. -iye (vs afr. -ile, pic. -ile), mais dans l'Est de la Wallonie (Liège; Verviers; Malmedy), l'i tonique, au lieu de se maintenir, s'est ouvert en e, conformément à la tendance, caractéristique de la région, consistant à ouvrir tout i latin ou roman en hiatus, de même que devant l ou consonne mouillée (Marius Valkhoff évoque à ce sujet une possible diphtongaison:  $i > e(i)^{l3}$ ): filia(m) > w. fiye, lg. feye; vita(m) > w. viye, lg. veye; villa(m) > afr. <math>vile, lg. veye; vinea(m) > fr. <math>vigne, lg. veyene, etc. Le phénomène est ancien, et est attesté par des témoignages datant du XIII°s.: Mareie < Marie < (1227), Luseie < Lucie < (1268), ley < elle, afr. lie > (1271), potrène < poitrine > (fin XIII°), etc. le > (1268)

La disparate des graphies qui s'observe dans les dictionnaires de la langue wallonne tient pour une part à l'hétérogénéité des systèmes de transcription, mais elle reflète aussi des écarts de prononciation bien réels d'une aire dialectale à l'autre, voire au sein d'une même aire 15. Les graphies bève, bèie (parfois sans accent), biye, bîe, qui sont les plus cou-

Cf. Marius Valkhoff, Philologie et littérature wallonnes. Vade-mecum, Groningen, 1938, p. 50.
 Cf. Louis Remacle, Le problème de l'ancien wallon, Liège 1948, p. 59. (Bibl. de la Fac. de Phil. et Lettres de l'Univ. de Liège CIX).

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Pour les régions linguistiques de la Wallonie, on se reportera à la carte de Louis Remacle, op. cit., p. 28; cf. égal., Alphonse Maréchal, «La Wallonie et ses divisions linguistiques», in Enquêtes du Musée de la Vie Wallone 9–10 (1926), p. 273–283.

rantes, et qui paraissent correspondre à des prononciations «standard» du wallon moderne, dans l'Est et ailleurs, ne doivent pas faire oublier que se cachent derrière elles toutes sortes de variations phonétiques locales: *bêy*, *bèy*, *béy*, *biy*, *biy*, *bi*, etc. (cf., à titre de comparaison, *A.L.W.*, I, n<sup>o</sup> 98 [vie]); \*bilia donne encore, dans le sud du Luxembourg belge, mais au sens de'bâton dont on se sert dans le jeu des bâtonnets': *bî*, *bī*, *bī*, *bī*y et *bœy* <sup>16</sup>.

C'est pourquoi, lorsqu'on lit dans l'ouvrage classique de Charles Grandgagnage (chez qui èie est à prononcer è-ie, et î a la valeur ordinaire d'un i long) un article comme celuici: Bèie (quille), N[amur]bîe = afr. bille (bâton) (Ch. Grandgagnage, Dict. ètym. de la lang. wal., Bruxelles 1973 [reprod. anast. des éd. de Liège 1845, 1850 et Bruxelles 1980], p. 51), on voit mal quelle est la valeur précise du i dans bèie, et surtout du î dans bîe (l'hiatus estil préservé ou, comme souvent en wallon, comblé par un yod: îe, îye?).

Hors de l'accent, les choses se compliquent: tantôt le radical reste intact (par ex., biye/biyeteû; bèye/bèyeteû), tantôt il est modifié (par ex., bèie/bieteû); comme le remarque en effet J. Feller: «i reparaît souvent à l'atone lorsque le mot primitif avait è à la tonique, ce qui montre que cet è wallon est un renforcement de i» 17. Le problème du maintien ou non d'un e caduc devant la dentale pourra se poser dans les mots du type biyeteû, bèyeteû (vs biy'teû, bèy'teû); de même que celui du passage de i à yod dans les mots du type bîeteû/bieteu: /bi-ə-toe/ ou /byə-toe/?

Mais l'aspect phonétique n'est pas seul à considérer. Changeant d'aire dialectale, telle forme reconductible au lexique du *djeû d'bèyes* pourra se retrouver affectée d'un nouveau sémantisme; mieux être dotée (avec ce nouveau sémantisme ou avec celui des mots de l'Est-wallon) d'un autre radical: \*bik ou \*bic; bille ou bil-. Même famille ou pluralité de familles lexicales? Le doute est permis, mais je crois — et je ne désespère pas en convaincre mon lecteur- que les formes: bîye, bèye, bîe + T (-adje, -er, -eû), \*bik, \*bic + T(-adje, -er, -eû) et bille, bil + T(-adje, -er, eû) sont toutes, via des cheminements tortueux, issues d'un ancêtre (ou d'un tronc) commun: le gaulois \*bilia.

Pour donner plus de relief au propos, voici un éventail significatif des formes que j'ai relevées dans les principaux dictionnaires des langues parlées sur le sol de la Belgique romane (faute d'espace, j'ai négligé les dérivés en -adje; quand il y en a, les synonymes sont repris):

<sup>17</sup> JULES FELLER, Le Patois gaumet (Dialecte du Luxembourg méridional), İ. Phonét. du gaumet et du wall. comp., Liège, 1897, p. 37.

<sup>16</sup> Cf. Willy Bal, «Les appellations belgo-romanes du jeu de bâtonnet», in Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie XX (1946), p. 276; cette acception est, du reste, connue en France (cf. Littre, D.L.F., I, 346b; bille 2, 3°). En Moselle romane, \*bilia donne en ce sens beuye/bæy/, bēuye/bæy/, bèye/bey/ et bie/biy/(cf. Lēon Zēliozon, Dictionnaire des patois romans de la Moselle. Première partie: A-E, Strasbourg 1922, p. 63 et p. 66. (Publ. de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Strasbourg, fasc. 10); à Malmedy en revanche, on retrouve bey' au sens wallon: «kegel» (cf. Lēon Zeliozon, «Glossar über die Mundart von Malmedy», in ZRPh. XXVIII (1894), 249). Si l'A.L.W. ne comporte pas de carte Jouer aux QUILLES, l'A.L.F. en possède une (carte n° 1122), sur laquelle figurent divers points situés en Belgique (cf. en part. les points 190, 191, 192, 193, 194 et 196).

1. Bîye, bèye, bîe + T (-er, eû):

Beieté, quiller, v.n. Replacer les quilles abattues (Chambresier, Dict. wal.-fr., Liège, 1787, p. 17); Beieté, v.n. Quiller, redresser les quilles abattues. /Beietu, s.m. Qui aime à jouer aux quilles; celui qui les redresse (J. Hubert, Dict. wal-lièg. et fr., Liège, 1853, p. 31); Beieté, v. Quiller, redresser, replacer les quilles./Beieteu, s. Quilleur. Celui qui remet les quilles en place (L. Remacle, Dict. wal.-fr., Liège-Leipzig, 21857, I, pp. 197–8); Bèyeter, biyeter (Trembleur; bik'ter Ans), v. intr., Redresser les quilles abattues./ -eû, Celui qui fait cette action (J. Haust, Le dial. wal. de Liège (2ºpart.). Dict. liég., Liège, 1933, pp. 78–9); Bèy'teu ou biy'teu, Celui qui redresse les quilles abattues (J. Delaite, Gloss. des jeux wal. de Liège, Liège, 1889, p. 13); Biyeter, Ramasser les quilles et les remettre en place./Biyeteûs, Celui qui «biyetêye» (J. Wisimus, Dict. pop. wal.-fr. en dial. verviétois, Verviers, 1947, p. 50); Bieté, Quiller, v.n., tirer pour l'ordre du jeu aux quilles; redresser les quilles renversées par la boule./ Bieteu, Quilleur, s.m., celui qui redresse, qui range sur le quiller les neuf quilles et renvoie les boules (J.M. Lobet, Dict. wal.-fr., Verviers, 1854, p. 96); Bieté, bèieté (Ji bietaie), Replacer ou redresser les quilles abattues./ Bieteû, bèieteû, s. Redresseur de quilles, celui qui replace ou redresse les quilles (H. Forir, Dict. liég.-fr., Liège, 1866, I, p. 114);

Bîeter, v. Jouer pour de l'argent./ Bîeteû, n.m. Joueur sans scrupules, joueur acharné (L. Pirsoul, Dict. wal.-fr. Dial. de Namur, Namur, <sup>2</sup>1934, p. 53); Bîetè, v.n. Jouer au jeu de hasard, pour de l'argent./ Bîeteû, s.m. Celui qui joue pour de l'argent; joueur sans scrupules (R. Hostin, Contrib. au dict. du parler de Ciney, Ciney, 1975, p. 29);

### \*Bik, \*bic + T(-er, -eû):

Biketer, bik'ter (Ans), voy. bèyeter (J. Haust, op. cit., p. 81); Bicter, Jouer pour de l'argent et souvent à des jeux où la chance l'emporte sur l'adresse; s'adonner à tous les jeux d'argent. V. Biy'ter (comparer le liég. biketer et bèyeter)/ Bicteû, s.m. Celui qui «bictèye». V. Biy'teû./ Biy'ter, Syn. bicter./ Biy'teû, Syn. bicteû (J. Coppens, Dict. aclot wal.-fr. Parler pop. de Nivelles, Nivelles, 1950, p. 55; p. 58); Bicteû, n.m. Joueur. (V. Biy'teû) // Biy'teû, -eûse, n. m., f., Acharné, passionné au gros jeu, qui joue gros jeu (F. Deprêtre – R. Nopère, Petit dict. du wal. du Centre (La Louvière et env.), La Louvière, 1942, p. 33; p. 34);

## 3. Bille, bil + T(-er, -eû):

Billeter, v.n. Brélander; s'adonner au jeu. / Billeteur, Joueur; brélandier (P. Delmotte (1812), Essai d'un gloss. wal., Mons, 1907, p. 73); Billèter, bilter, v.n., jouer gros jeu. / Billeteur, bilteu, s.m. et adj., Qui aime à billeter (J. Sigart, Gloss. étym. montois ou Dict. du wal. de Mons, Bruxelles-Leipzig, 1866, p. 86); Bilter, v.t., Jouer gros jeu, tricher. / Bilteu, n.m. Joueur (pour de l'argent); tricheur (E. Laurent, Gloss. étym. borain, Bruxelles, 1962, p. 13); Bilter, Jouer au jeu de hasard (F. Duc, Blaton, son gloss., ses locut., ses prov., Blaton, 1980, s.v.); on comparera avec: Bilter, Jouer soit aux dés, soit à croix ou pile, et même aux cartes. / Bilteux, Joueur de profession, passionné pour les jeux de hasard (Hécart, Dict. rouchi-fr., Valenciennes, 31834, p. 63).

Cette documentation doit être complétée par un certain nombre de renseignements lexicologiques fournis par J. Feller, dans l'article de synthèse sur *Le jeu de quilles* qu'il rédigea pour le *Bulletin du Dictionnaire Wallon*<sup>18</sup>. Voici ceux qui présentent un intérêt direct pour le propos:

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> JULES FELLER, «Le jeu de quilles», in Bulletin du Dictionnaire Wallon XVI (1927), 26–43; le questionnaire de l'enquête figure dans le Bulletin du Dict. Gén. de la Langue Wal., I (1906), p. 41. On pourra aussi consulter Lucien Léonard, «Lexique Namurois. Classement idéologique (d'après le dialecte d'Annevoie (D 2), Bioul (D3) et Warnant (D 19)), in Bulletin de la Société de Langue et de Littérature Wallonnes 71 (1964), 408–409; bîetadje, bîeter et bîeteû ne sont repris que dans l'«index alphabétique wallon complet» figurant au t. 73 du même Bulletin.

a) nom des quilles: bèyes (Nord-wallon: Huy, Antheit, Liège, Beaufays, Verviers, Stavelot, etc.); guèyes (Ardenne belge: Laroche); guîyes (gaumais, Neufchâteau, Namur, Mons); b) nom des joueurs: le terme le plus courant est djouweû (Liège, Chênée, Beaufays, Laroche; Antheit, Namur) et ses variantes (djoweû, djoweûr, djuweû, djoueuy, etc.); autre terme: biyeteû (Condroz), bèyeteû (Huy, Scry-Abée) (Haust, op. cit. (3º part.): Dict. fr.-liég., 1948, p. 51, signale qu'à Waremme «bèyeteû = joueur ou amateur de quilles»); cette appellation est partout ailleurs réservée au planteur; c) nom du planteur ou redresseur: li r'leveû (Condroz, Héron, Namur), li biyeteur (Stavelot), li biyeteû ou bèyeteû (Liège, Chênée, Beaufays; Antheit), lu bileteû (Verviers, Ensival), li planteû (Namur), lu planteuy (Chiny); d) jouer aux quilles se dit: djower as bèyes ou bileter (Verviers), djouwer a bèyes (Huy), djower a bèyes (Stavelot), bèyeter (Huy), biyeter (Condroz), djouèy aus guîyes (Chiny), djower aus guîyes (Mons), bourler [bourle = boule] (Tourcoing); e) planter les quilles se dit: planter, r'lever, biyeter; stamper ou astamper (Namur)<sup>19</sup>.

Il ressort de tout ceci que: 1º avec le même sémantisme (B 4300 Ans) ou avec un sémantisme différent (Nivelles, La Louv.) bicter, -eû n'est qu'une variante de biy'ter, -eû, le passage de y't à k't restant phonétiquement mystérieux; on pourrait alléguer l'analogie de mots tels que biketer, bik'ter mettre bas; saillir; être en chaleur (en parlant de la chèvre) ou beketer, bek'ter bégayer; beketeû, bek'teû, bègue ou encore l'influence de tricter tricher; tricteû tricheur (not., à Verviers); 2º biyeteû et bèyeteû, au sens de planteur, se présentent également sous la forme bileteû (Verviers, Ensival); 3º biyeter, bèyeter et bileter ont en divers lieux le sens élargi de jouer aux quilles (Huy, Condroz, Verviers); 4º bicteû et billeteur, bilteû, au sens de joueur passionné, brélandier, etc., sont, dans les régions linguistiques limitrophes ouest-wallonne et picarde, parfaitement commutables (cf. prov.: Al boûse d'in bicteû, i'n faut poun d'lokè (ap. Coppens); Su l'bourse d'un bicteû, i n'faut jamé d'loquet (ap. Deprêtre-Nopère) vs A l'bourse d'un billeteux, i n'faut point d'loquet (ap. Delmotte); A l'bourse d'in bilteu, y n'faut gnié d'loquet (ap. Sigart).

Bicter (Nivelles, La Louv.) = bilter, aussi bien que bileter (Ans) = biyeter, bèyeter militent donc contre l'hypothèse étymologique de Walther von Wartburg selon laquelle les formes montoises seraient dérivées de billet: «Mons bilter jouer gros jeu» (davon bilteur «qui aime à bilter») (F.E. W I, 614a [bulla]) 19. Le savant n'aurait-il pas été influencé par une remarque incidente de Sigart à propos du verbe billěter: «En fr., ce mot signifie

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Le même article des Coutumes de Landrecies (XXXVI, in Nouv. Cout. gén. II, 265): «Le billeteur ordinaire, ou beuveur en taverne, ne pourra vendre son héritage sans le consentement de sa propre femme» est cité par Delmotte (Essai d'un glos. wal., p. 73) s.v. Billeteur «Joueur; brélandier» et par Godefroy (Godefroy, I, 650c) s.v. Billeteur «celui qui a coutume d'aller boire au cabaret»; le F.E.W. I, 614a, reprend le mot et la définition de Godefroy, juste après bilter. Or, Sigart, source de W. v. W. pour le montois, donnait une seule définition pour les deux formes: «Qui aime à bilter», i.e. à jouer gros jeu. A noter que les mots billeteur et billeterye («vice de celui qui fréquente les cabarets, ivrognerie» (Godefroy)), qui apparaissent au début de XVIº s., sont «nordiques» (Lille, Valenciennes). Si un mot tel, que \*bil(l)eter (de formation comparable au liégeois bèieter) jouer aux quilles avait déjà anciennement pris le sens général de jouer (à des jeux de hasard)», on comprendrait sans peine le glissement du jeu à la taverne et à l'ivrognerie.

étiqueter» (remarque qui avait surtout pour but de prévenir un éventuel contresens)? La suite de l'article prouve en tout cas que Sigart ne pensait nullement à «billet», mais à billet «Le mot billèter provient sans doute de bille. (. . .) Ce qui confirme cette étymologie, c'est que les liégeois qui disent beieté ont leur radical beie (bille)». Il n'y a, à mon avis, pas de rapport entre le montois bilter et le français billeter «Attacher des étiquettes sur les marchandises, étiqueter» (Littré, D.L.F., 1875, I, 374a), ni avec quelque autre dérivé de billet: notre verbe n'est pas bilté (Ji biltaie): «attacher des étiquettes, étiqueter» (Forir, p. 106), ni bil'ter: «assigner, citer en justice» (d'après bilèt «billet, citation devant le juge») (Haust, II, p. 81), et bilteû ne s'explique pas mieux par bilet: «promesse de payer, de faire payer, reconnaissance» (Lobet, p. 97), comme Emmanuel Laurent paraît prêt à l'admettre: «P. ê. billeteux (donneur de billet reconnaissant une dette de jeu)» (Laurent, p. 13).

Les termes qui se présentent sous une double forme, l'une française ou picarde, l'autre wallonne, ne sont pas rares en Belgique. Sigart donne, par exemple: *Bille, biye* «morceau de fer rond et plat que l'on pousse, avec une queue de billard, sur une table sablée» (repris dans *F.E.W.* I, 365a) et *Biltié, biyĕtié* «oseraie» (rouchi *biliéte, w. biyete* «osier»); et loin de l'aire picarde ou des zones de contiguïté linguistique avec le picard, ce n'est pas toujours la racine wallonne qui s'est imposée (cf. *F.E.W.* I, 364b). Les formes que j'ai classées plus haut sous trois rubriques auraient pu l'être en fait sous deux simplement: \*bilia> biye, bèye, bêye explique les formes biyeter, -eû, bèyeter, -eû, bîeter, -eû (auxquelles se rattachent celles présentant une altération du radical: k't vs y't); \*bilia> fr. bille, pic. bile explique en revanche les formes billeter, -eu (x, r), bilter, -eû, les unes et les autres ayant, à l'origine, un lien sémantique direct avec le jeu de quilles. Car bille a bien eu aussi, dans le nord de la France, le sens de quille, comme l'atteste un document originaire de Bapaume (Pas-de-Calais), et daté de 1372:

Sed et eodem nomine metulas, Gall. Quilles, dixerunt. Lit. remiss. ann. 1372. in Reg. 104. ch. 151: Cum dictus Thomas et deffunctus Martinus... luderent ad quillias, quae in partibus illis (Bapalmis) vocantur Gallice Billes, etc.

(Du Cange, *Glossarium* . . . [Paris, 1937], I, 660a)

Ce qui n'interdit pas de penser que cette acception était déjà commune antérieurement au dernier tiers du XIV° siècle, et que, du même temps, divers termes se rapportant à cette activité ludique avaient été forgés par suffixation.

Comment expliquer les divergences qui existent aujourd'hui quant au sens entre les représentants de cette famille lexicale? La réponse est simple. Le *djeû d'bèyes* est un jeu d'argent: il y a un enjeu à la partie, et des paris sont pris; du même coup le spectre de la tricherie ne pouvait manquer de se profiler. Voici ce qu'écrit J. Feller à ce sujet:

Jouer gros jeu aux quilles, c'est trimeler (Liége, Antheit, Héron), trèmeler (Beaufays, Verviers; Condroz), étriver (Tourcoing). La passion du jeu est le trimelèdje ou trèmelèdje. Les professionnels du jeu, brelandiers, parieurs de grosses sommes sont des trimeleûs ou trèmeleûs. On glisse facilement de ce sens à celui de tricheur, frauder au jeu: tel est le sens ordinaire de ces mots à

Verviers, Ensival, etc., au jeu de cartes comme au jeu de quilles. (. . .) On ajoute à Chiny que c'est surtout le planteur qui pourrait tricher, dans la disposition des quilles ou en poussant une quille du pied<sup>20</sup>.

A Liège, où la terminologie du jeu est solidement établie, bèveter et bèveteû ont un sens technique très précis. Ailleurs, mais toujours en des lieux isoglosses (bèye = quille), un certain flottement s'observe déjà: tantôt ces mots ne s'appliquent plus spécifiquement au fait de planter ou de redresser les quilles et à celui qui fait cette action mais au jeu et aux joueurs en général, tantôt d'autres formes, non wallonnes, leur sont préférées. Dans la zone de guîye (Namur y compris, malgré la concurrence de bîe) et dans celle de guèye, où existent d'autres termes techniques relatifs au jeu de quilles, les formes parallèles aux formes liégeoises ont été investies d'un tout autre sémantisme, le plus souvent à connotation négative. D'Est en Ouest (mis à part le cas spécial de Verviers), et à mesure que l'on se rapproche du domaine picard, le souvenir du mot primitif s'estompe dans les dérivés, ce qui s'accompagne d'extensions de sens variées et presque systématiquement d'une péjoration. Qu'un verbe signifiant à l'origine jouer aux quilles ait fini par vouloir dire jouer gros jeu ou tricher, etc., et ce à n'importe quel jeu, ne constitue pas en soi un phénomème bien remarquable: biller jouer aux billes signifiait aussi en afr. jeter la boule, jouer au billard, jouer aux quilles (e.a. chez Eustache Deschamps) et même, génériquement, jouer (cf. Godefroy, I, 650c); tremeler, d'abord associé à une variété de jeu de dés: le tremerel, s'est vite étendu à tous les jeux d'argent au sens de jouer, et de là est passé à «tricher»<sup>21</sup>; biliarder a quant à lui en rouchi le sens très large de jouer à des jeux de hasard (cf. Hécart, op. cit., p. 62). C'est ainsi qu'à Namur on parle de «bîetadje au djeû d'cautes (cartes)» et on taxe tout joueur impénitent de «bîeteû», sans malice apparente pour les amateurs de quilles . . .

Revenons maintenant au *jeu* dramatique d'Adam de la Halle.

Etant admis que le *Faveriel* du v. 214 est bien un membre de la dynastie patricienne qui donna plusieurs maires à Arras, qui prêta de l'argent à Béthune, à Bruges et à Calais, et à qui des villes comme Gand, Lille et Mons versaient des rentes, il serait intéressant de voir si le mot *bieteu*, avec le sens moderne de joueur sans scrupules ou de tricheur, pourrait s'appliquer plus adéquatement à l'un des Faverel cités par Fastoul ou par les satiristes arrageois plutôt qu'à un autre.

Baude Fastoul ne se plaint ni de Gérard 9 (qu'il «/conmande/a Diu a bouce ouverte») ni de Simon 5 ni de Jean 5, et encore moins de Jean 6, qui était enfans, du temps ou Simon 5 était le maïeur de la ville (i.e. à partir de 1272). Il est presque certain que Fastoul reçut

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Feller, Jules, op. cit., 1927, p.42.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Sur ce jeu, cf. Franz Semrau, «Würfel und Würfelspiel im alten Frankreich», in *Beihefte z. ZRPh* XXIII (1910), 45–46; Semrau cite dans son glossaire (p. 78) le verbe *tremeler*, au sens de «Spielen», et le nom *tremeleor* (p. 77), au sens de «Spieler»; cf. Maurice, Wilmotte, «c. r. de W. Cloetta, Poème moral», in *Romania* XVI (1887), 127: «16 *tremmelor* n'est pas expliqué. Le wallon possède encore le mot, ainsi que le verbe *trimlé* = jouer gros jeu».

quelque aumône de cette famille d'escars, d'où sa discrétion. Les satiristes, eux, n'épargnent ni Simon 4 ni Guillaume 5 ni Gérard 4; sans doute n'eurent-ils pas, en frappant à leur porte, autant de chance que leur collègue . . .

La pièce XXII (autrefois attribuée à Laurent Wagon, et publiée sous le titre: Le Moulin à vent<sup>22</sup>) fait de Simon 4 le lippu l'une des ailes du moulin allégorique (une pièce maîtresse de la machine: le molin de vent symbolisait la tromperie, à Arras), tandis que Guillaume 5, qui «set bien tendre le musel a tous vent», est relégué au rôle accessoire de «plumete» (d'après Roger Berger: «une sorte de girouette dont les indications permettront d'orienter le lourd ensemble dans la bonne direction»<sup>23</sup>). Ces deux-là sont bien des «trompeurs», mais pas vraiment des «joueurs».

La pièce XXIV abandonne l'allégorie pour la métaphore. Son auteur dresse, en effet, le catalogue des tricheries auxquelles se livrent les riches bourgeois de la cité, via la métaphore du jeu. L'argument est le suivant: le roi, «par sen grant sens», vient de lever toute prohibition sur les jeux, y compris les jeux d'argent: la grieske, le ju d'eskés, le ju des tables, le jet as aues, le galet, les billes, etc., sont enfin autorisés. Hélas! un jeu a été exclu de la mesure royale: le voir dire! C'est tout à fait regrettable, car ainsi les nantis d'Arras continueront à tromper l'Etat et leurs concitoyens grâce à toutes sortes de pratiques frauduleuses pour échapper à l'impôt: sous-estimation du capital taillable (Jean le Borgne, Colart Lienart), déclaration de pertes fictives (Henri Wagon), «erreurs» sur la monnaie (Heuvin le Clop transforme les marcs d'argent en livres; Audefroi déclare des besans pour des parisis), écriture illisible des brevets (Bertoul Verdiere), recours à des témoins achetés, lors de la prestation de serment du contribuable (Jacques le Cornu), etc.; sans parler des échevins qui laissent à leur sortie de charge une encaisse vingt-sept fois supérieure à celle qu'ils avaient déclarée! Comment imaginer que les Faverel, gros parmi les gros, soient restés à l'écart de ces malversations? L'un d'eux, Gérard 4, dont le décès est inscrit au Nécrologe entre le 1º octobre 1278 et le 2 février 1279 (/Li viex Grars Faveriaus 1278 2/24), peu de temps donc après la «première» du Jeu de la Feuillée (3 juin 1276), est stigmatisé par le satiriste au même titre que ses pairs comme faisant partie des «joueurs» indélicats qui minimisent leur avoir réel pour payer moins d'impôts:

Grars Faveriaus a grant envie; Pour çou k'il maine bele vie Li veut on tolir sen avoir, N'ainc ne jua a dire voir<sup>25</sup>.

 <sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Cf. Auguste Scheler, Trouvères belges (Nouvelle série), Louvain, 1879, p. 162–169, pièce nº XIII.
 <sup>23</sup> Roger Berger op. cit., p. 237, pièce nº XXII, note au v. 163.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Cf. Roger Berger, Le Nécrologe de la confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras (1194–1361), Arras 1963, p. 57, (Mém. de la Com. Départ. des Mon. Hist. du Pas-de-Calais, t. XI<sup>2</sup>). Adolphe Guesnon, loc. cit., p. 199, confondait «Grart Faverel le boisteus» avec «Gerars Faveriaus li ainnés».

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Roger Berger, op. cit., 1981, p. 255, pièce nº XXIV, vv. 119-122.

Ce Faverel est ni plus ni moins un *bîeteû*, un «joueur sans scrupules» et un «tricheur» que son statut de notable met à l'abri de toutes poursuites (le roi ne «vaura grever nului», constate amèrement le poète); il ne démériterait pas, en tout cas pas aujourd'hui, de cette appellation péjorative en certains points de la Wallonie.

Aujourd'hui! Peut-on pour autant en déduire que bietu et bieteû sont superposables dans le Jeu de la Feuillée? En théorie, rien ne s'oppose à ce qu'un wallonisme tel que bîeteû ait été emprunté par un Picard, partant «picardisé» en bietu. Les deux aires étant en contact, et parfois se chevauchant (au moyen âge, la *Picardie* englobait le Hainaut belge et le Tournaisis; régions d'Ath, de Soignies et de Tournais), des emprunts, avec ce que cela suppose comme «adaptations» locales, ont naturellement été faits dans l'un et l'autre sens à toutes les époques. Le soupçon qui pèse sur l'âge dudit wallonisme incite toutefois à la prudence: on n'a malheureusement aucune attestation haute de ce mot en Wallonie même. D'un autre côté, tous les termes patoisants ou argotiques n'ont pas bénéficié des honneurs de l'écrit (la littérature en dialecte wallon est elle-même assez jeune), et beaucoup (certains probablement anciens, mais dont on ne saurait dire ni quand ni où ils ont vu le jour) se dissimulent sous des vocables régionaux toujours en usage. Il n'y a pas d'obstacle majeur à ce que biye et bèye (ou bèie) = quille (de même que bille au même sens, dans le nord de la France) aient très tôt donné naissance à des dérivés de classes grammaticales variées; les joueurs ont toujours été dans le domaine du lexique des inventeurs féconds. La proximité des deux formes, picarde là, wallonne ici, reste tout de même fort troublante; d'autant plus qu'un texte quasiment contemporain du jeu artésien donne spéculairement, à la lumière du sémantisme de bîeteû, un nouveau visage au Faveriel d'Adam de la Halle; Gérard 4, maître escamoteur, trompeur de premier ordre qui jamais «ne jua a dire voir»!

La piste s'arrêterait-elle ici? Il y aurait lieu de répondre par l'affirmative si ne s'entrevoyait, dans le désert documentaire, une frêle balise chronologique.

Cette «balise», c'est un article du *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Frédéric Godefroy (*Godefroy*, I, 641b) qui nous la fournit:

BETEUS, adj., exprimant l'idée de perfide

Mais peu souvent nous vient de teus Mais de felons et de beteus D'anvieus et de mal faisans (BAUD. DE CONDE, Dit des hiraus, Richel. 1446, fo 122 vo)

Le mot n'est pas repris, là où on l'attendrait, dans l'*Altfranzösisches Wörterbuch* d'Adolf Tobler et Erhard Lommatzsch (cf. *Tobler-Lommatzsch*, I, 956), sans doute sur la foi d'Auguste Scheler, éditeur des oeuvres de Baudouin de Condé<sup>26</sup>, qui signalait «beteus»

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Cf. Auguste Scheler, Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé, 3 vol., Bruxelles, 1866–1867; pour Li contes des hiraus, I, p. 153 et suiv., pièce n° XII.

en note, suivi d'un simple point d'interrogation<sup>27</sup>. Le manuscrit bruxellois conservant *Li* contes des hiraus, base de l'édition Scheler, présente en effet une leçon moins obscure que le manuscrit parisien (C) cité par Godefroy:

Mais peu souvent i vient de teus, Mais des felons et des *honteus*, D'anieus et mal deduisans . . .

Deux autres manuscrits, également parisiens (A et B), ont, respectivement, à la rime du vers 56: «heteus» et «hereus».

Ce n'est pas le lieu de discuter des choix de l'éditeur; mieux vaut rappeler quel est le sujet du *conte* de Baudouin de Condé. *Li contes des hiraus* a pour toile de fond le conflit entre ménestrels et hérauts ou poursuivants d'armes, à la charnière du XIII° et du XIV° siècle. Les uns comme les autres vivent de la générosité de riches protecteurs et doivent veiller, pour mériter leur salaire, à ne point déplaire. Mais là où les premiers s'acquittent loyalement de leur tâche, offrant *solas* et joie par l'art de la *vièle* et du *bien dire*, les seconds ne le font que par tromperie. Baudouin, *menestreus* lui-même, ne saurait que flétrir ces concurrents déloyaux qui, en fonction du bénéfice qu'ils en tireront, forcent ou diminuent le prestige des maisons (les *hiraus* étaient chargés de blasonner les écus et les bannières, selon les nouvelles règles que venait de fixer la Couronne). Leur savoir n'est que vent; leur art, flatterie et mensonge! Tel est le message que Baudoin adresse aux nobles (et surtout aux nobliaux et aux parvenus d'*ancessorie* douteuse, proies idéales pour ces aigrefins):

A l'hostel, l'un por faire l'ivre, L'autre le cat, le tiers le sot; Li quars, ki onques riens ne sot D'armes, s'en parole et raconte De ce preu duc, de ce preu conte, De che preu riche homme ensement, Dont on set bien que il se ment, Et lait le poure bacheler, Cui pris on ne doit pas celer. Si fait de noient grant renon: Celui fait preu, cel autre non; Celui loe, cel autre blasme, Et vent honour et done blasme<sup>28</sup>.

C'est à ces gens, «qui bien ne dient et ne font», que le poète hainuyer décerne les épithètes peu amènes de felons, honteus, anieus, mal deduisans, envieus, mesdisans et, dans le manuscrit parisien C, «beteus».

28 Idem, vv. 64-72.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Auguste Scheler, op. cit., I, p. 155, pièce nº XII, note au v. 56.

N'a-t-on pas conclu un peu trop vite à l'absolue solitude du terme, à sa définitive inintelligibilité? Je crois que oui, et d'autant plus facilement que le poème de Baudouin n'a jamais joui d'un très grand prestige posthume. Voici comment je vois personnellement les choses. De même que bietu et, en wallon moderne, bîeteû, c'est en mauvaise part, en l'occurrence à l'endroit de décepteurs, que beteus se trouve employé dans l'oeuvre de Baudouin. Si Adam de la Halle vise bien, au vers 214 du Jeu de la Feuillée, le même personnage que le pamphlétaire artésien: ce ghileur de Gérard Faverel, et si l'on admet que les hiraus, comme les bourgeois arrageois, sont de fieffés coquins et des maîtres pipeurs (les uns et les autres fuyant le seul jeu qui révélerait leur véritable nature: le voir dire), rien n'empêche de réunir tous ces mots au sein de la vaste famille qui, issue de \*bilia, n'a, depuis le moyen âge, cessé de nourrir le lexique du jeu. Dès lors, «ce bietu le Faveriel» serait bien à lire: «ce bieteu le Faveriel«: «ce tricheur, cet escamoteur, ce maquilleur de (Gérard) Faverel, et «beteus» (que l'on ne saurait valablement expliquer par des raisons phonétiques) devrait être corrigé en «bieteus», dans le Ms. C(XIVo s.) du conte de Baudouin<sup>29</sup>. On aurait là les deux plus anciens témoignages d'un terme toujours vivant en Wallonie: bîeteû joueur sans scrupules.

Université d'Anvers (U.I.A.)

Patrice Uhl

<sup>29</sup> On pourrait accorder les leçons en lisant: *«Et ce beteu le Faverel»*, arguant des raisons phonétiques mises en avant par Philippe Ménard pour justifier l'écart *biecu/becu*; il faudrait pour cela supposer première une forme non diphtonguée, laquelle se retrouverait dans le Ms. *C* qui nous a transmis le *conte*. Mais ni *beieteu* ni *biyeteu* ni *bîeteu* n'ont, surtout à date ancienne, beaucoup de chances d'avoir donné \*beteu (be(y)'toe?). Ou mon hypothèse comparative est erronée, et il faudra disjoindre les deux cas et rechercher une autre origine à *«beteus»* (GREIMAS, *Dict. de l'anc. franc.*, Larousse, 1968, p. 69, pense, par exemple, à *beter* «poursuivre, harceler» < germ. *boetan* «exciter»); ou elle est juste, et la correction *«bieteus»* va de soi. L'accord des leçons se fera donc à moindre risque en optant pour la valeur phonique /oe/ du graphème *u*, dans le manuscrit du *Jeu de la Feuillée* (en ayant toutefois à l'esprit la forme *beietu*, enregistrée par J. Hubert, au milieu du XIX° s. (*supra*, p. 303)), et en palliant la «lacune» d'un *i*, dans celui du *Conte des hiraus: «Et ce bieteu le Faveriel»; «Mais de felons et de bieteus»*.

Une dernière raison me paraît obliquement justifier cette correction. L'afr. possédait un adjectif billeté, terme héraldique signifiant: «chargé de petits carrés longs appelés billettes» (Godefroy, VIII (Compl.), 325c; cf. égal. Tobler-Lommatzsch I, 976, s. billeter); ce mot se rencontre déjà chez Huon de Méry (Tornoiement de l'Antechrist). Etymologiquement, c'est encore à bille < \*bilia qu'il nous ramène (cf. Littre, D.L.F. I, 347a): ces «petits carrés longs» ressemblent à des bâtonnets. La spécialité la plus lucrative des hiraus étant de blasonner les écus, le poète hainuyer n'aurait-il pas voulu rappeler, au prix d'une finauderie linguistique bien dans l'esprit du temps (je pense à un jeu sur la racine du mot: biye ou bîe vs bille) la susdite «spécialité»? «Beteus», corrigé en «bieteus» serait alors à double entente: 1. ± «tricheurs», «trompeurs», etc.; 2. ± «distributeurs, dispensateurs de billettes» . . .